

L'Indépendant

Abonnements Dordogne..... Un an 40 fr.
Autres départements. 55 fr.

Directeur-Administrateur
Robert TAILLANDIER

Téléphone 5
C. C. P. Limoges 267.19

Annonces classées... la l. 4 fr.
Chronique locale... 5 fr.

Annonces judiciaires... la l. 5 fr.
— commerciales... 3 50

Attentats terroristes

Les attentats et les actes de sabotage, se multiplient en France.

Dans nos précédents numéros, nous avons publié une liste des actes d'agression.

Ce délire terroriste qui ravage notre pays déjà si éprouvé met en question en même temps que les fondements mêmes de la propriété, la sécurité de chaque particulier.

Parmi ces attentats, il faut noter celui de St-Ambreuil. Après avoir ligoté le garde-voile, les terroristes ont déboulonné un rail peu avant le passage du train des messageries. Il y a eu de nombreuses victimes.

Dans l'Yonne, plusieurs habitants d'un village sont tombés sous les balles des terroristes.

Quoi de plus odieux que la destruction du matériel agricole !

Les premières victimes de ces destructions sont les Français et ne peuvent être que les Français.

Tous nos compatriotes doivent comprendre qu'aucun sentiment humain ne permet d'approuver ces actes. Le patriotisme le plus ardent ne saurait dégrader l'âme humaine.

Gardons notre sang-froid devant de tels spectacles et n'épargnons pas nos reproches à ceux qui s'en font les tristes acteurs.

L'Europe et même une partie de l'univers seront à reconstruire dès que la guerre aura terminé ses ravages. Prépare-t-on du travail et des commandes aux futurs constructeurs et fournisseurs ?

Grâce à la politique du gouvernement, il a pu être décidé une augmentation de la ration de pain et une amélioration de sa qualité. Voilà un résultat tangible.

Tous les Français doivent comprendre que ce n'est que par l'Union totale des âmes et des cœurs que notre pays sera sauvé.

N'oublions pas ce vieux proverbe français qui dit : « Qui s'acharne à nuire à la France, se nuit d'abord à soi-même ».

I.

D'UNE SEMAINE... A L'AUTRE

Peu d'événements sensationnels au cours de la semaine écoulée.

Le terrorisme

Au Conseil des Ministres on a décidé de renforcer les moyens de ceux qui sont chargés du service d'ordre.

— M. Lespinasse, avocat-général à la Cour d'Appel de Toulouse, a été assassiné par un terroriste.

— Au cours de la semaine du 2 au 9 octobre, plus de 100 communistes et terroristes ont été arrêtés par la police de sûreté.

— Le Président Laval a présidé la réunion des chefs des forces et services chargés de la sécurité intérieure.

— A Pontigny, une formidable explosion anéantit un immeuble, ensevelissant une fillette de 14 ans et de nombreuses œuvres d'art détruites.

— Près d'Agen, des gardes-voies surprennent un terroriste qui venait de déboulonner des rails. Un complice est abattu dans une église.

La répression du marché noir

Des commissions d'enquête et de taxation, véritables tribunaux d'exception, vont s'efforcer de dépister des fraudes fiscales.

— Condamnation d'un trafiquant et de deux inspecteurs de police à Grenoble. 1 an de prison avec sursis au premier ; 25.000 fr. d'amende et deux ans de prison aux deux autres.

— Le tribunal spécial de Bordeaux a condamné quatre inculpés à des peines de prison allant de 10 mois à 2 ans et 10.000 fr. d'amende chacun.

— A Coulommiers, 15 ans de travaux forcés pour abattage d'une génisse.

En quelques lignes

— Menacés d'être arrêtés, des cambrioleurs bombardent les agents à coups de bouteilles de cognac.

— Le Vatican n'a pas été mêlé aux négociations qui ont amené la signature de l'armistice italien » écrit l'« Osservatore Romano ».

— Au Bengale, où la famine s'aggrave, on signale des cas de choléra.

— Ayant oublié son chien sur le quai, Mme des Cars tire la sonnette d'alarme. Il lui en coûte 5.000 fr. d'amende.

— Trebitsch Lincoln est mort à Shanghai.

— A Limoges, quatre faux policiers volent 260.000 fr. à une octogénaire.

— La conférence de Moscou se heurtera à d'extrêmes difficultés, estime un journal japonais.

— Des territoires tirés de la côte de la mer Noire sont déclarés « zone militaire ».

— Les assassins de Mme Ferran sont arrêtés.

— Madeleine Charnaux, aviatrice célèbre, est décédée après une douloureuse maladie.

— A la suite des attentats qui ont eu lieu samedi soir, aux alentours de la place du IV Septembre, à Périgueux, le couvre-feu a été ordonné de 20 h. à 6 h.

— « Dans l'Atlantique Nord l'accalmie a cessé », déclarent MM. Roosevelt et Churchill.

— « Supprimez les Syndicats et la Charte du travail s'écroule » déclare M. Lagardelle devant les membres des commissions départementales du travail.

— Les soldats désarmés de Badoglio ont été transférés en Allemagne.

— Au hameau de Reuttere, près Marcillac, Mme veuve Barre, 72 ans, a été tuée par un jeune hélier qui lui porta un violent coup de tête au ventre.

— L'Exposition du Commerce et de l'Industrie a ouvert ses portes le 8 octobre, au Grand-Palais, à Paris. Le public peut la visiter tous les jours de 10 heures à 18 heures.

— M. Henri Laudier, sénateur et maire de Bourges, vient de mourir dans cette ville, à la suite d'une grave maladie.

— La police a arrêté la femme Gérin, qui, ayant laissé mourir son enfant nouveau-né faute de soins, avait déposé le cadavre dans la forêt, aux environs de Reims.

Sur les fronts de guerre

De la mer d'Azov à l'ouest de Smolensk, les furieux assauts soviétiques se brisent sur la défense allemande. Durs combats au sud-ouest de Vélkie-Louki, où les forces rouges ont réussi à percer.

En Italie, les pluies abondantes ont sérieusement entravé les opérations.

La progression alliée est lente. On s'attend à de durs combats.

Sur le littoral de l'Adriatique, Montgomery essaie d'étendre sa tête de pont au-delà de Termoli.

Dans les Balkans, la lutte contre les partisans se poursuit avec un acharnement non diminué.

Au cours de raids massifs sur le Reich, 208 bombardiers américains ont été abattus.

On mande de La Lénia qu'un important mouvement de forces navales a été constaté à Gibraltar.

CARTE DE TABAC

L'Administration des Finances communique :

Les consommateurs titulaires d'une carte de tabac sont informés qu'il sera procédé, dans le courant du mois de novembre 1943, au renouvellement de leur carte de tabac.

A cet effet, il leur sera remis par la Mairie, en même temps que les titres d'alimentation valables pour le mois de novembre, un ticket spécial contre détachement du coupon n° 8 de novembre de la feuille semestrielle d'alimentation et sur présentation de leur carte de tabac.

Le consommateur devra remettre le ticket spécial du gérant du débit de tabac dans lequel il est inscrit, dans le courant du mois de novembre, le 30 au plus tard, en même temps qu'une formule de demande de carte de tabac, dûment remplie par lui, et dont l'imprimé lui sera délivré par son débit de tabac, la carte d'alimentation devra être représentée au moment de la remise du ticket spécial et de la formule de demande de carte de tabac.

La remise de la nouvelle carte de tabac sera subordonnée au versement par le titulaire d'une contribution obligatoire de 10 fr. au profit du « Secours National ».

Faute de satisfaire à ces différentes obligations, le consommateur sera rayé des listes d'inscription de son débit. Pour s'épargner des démarches supplémentaires, les consommateurs ont intérêt :

1° A ne pas omettre de se munir de leur carte de tabac, lorsqu'ils se présenteront à la Mairie pour recevoir leurs titres d'alimentation du mois de novembre ;
2° A conserver soigneusement le ticket spécial de renouvellement de leur carte de tabac, en attendant de le remettre à leur débitant.

Les cartes de tabac détenues par les familles pour les besoins des prisonniers de guerre seront renouvelées à la même époque, mais les familles n'auront à remettre au débitant qu'une formule de demande de carte, préalablement remplie et à représenter avec une pièce d'identité, soit une correspondance du prisonnier postérieure au 15 septembre 1943, soit un certificat de la Mairie attestant que le bénéficiaire de la carte de tabac est toujours prisonnier ou placé sous le statut des travailleurs libres. La contribution de 10 fr. ne sera pas exigée.

Faites circuler votre sang

Améliorez votre circulation et vous lutterez ainsi contre de nombreux maux, tels que fourmillements et lourdeurs de jambes, bouffées de sang au visage, éblouissements, vertiges, etc... Les gouttes Florides, remède végétal concentré, sont excellentes pour faire circuler le sang. Elles conviennent aux hommes comme aux femmes, (surtout entre 40 et 80 ans). Le flacon, 16 fr. 90. Si vous ne pouvez pas vous procurer les gouttes Florides, faites usage des comprimés Florides, même formule, même efficacité, 16 fr. 30. Ttes Pharm. Lab. Hélian, Chateauroux. Visa 846 P. 3331.

Série d'arrestations

Le 7 octobre, M. le Procureur de la République plaça sous mandat de dépôt les nommés François Capdeville, 33 ans, originaire de Bordeaux, et Albert Delpit, 38 ans, originaire de Lalandusse (Lot-et-Garonne), manoeuvres à la société Guyenne-Pétrole, à Bergerac, arrêtés par la gendarmerie de Sigonelles pour vol de sandales et complicité.

A l'audience des flagrants délits, le tribunal confirma le mandat de dépôt et les deux hommes furent transférés à la maison d'arrêt de Périgueux.

Le même jour, M. le commissaire de police déléga au parquet le nommé Marc Boutiot, 26 ans, mécanicien à Bergerac, originaire de Valliens (Creuse), arrêté pour vol. Mandat de dépôt fut décerné et Boutiot prit la direction de Périgueux.

Le 9 octobre, M. le Procureur de la République plaça sous mandat de dépôt, les nommés Jean Vignet, 23 ans, manoeuvre à Bergerac, originaire de Pomport, et Albert Lescoup, 53 ans, ouvrier, originaire de Sainte-Colombe (Lot-et-Garonne), arrêtés par M. le commissaire de police le premier pour vols et le second pour vol de pommes de terre. Les deux hommes furent transférés à Périgueux le lendemain.

Le 11 octobre, la gendarmerie de Bergerac déléga au parquet le nommé Maurice Triscos, 19 ans, cultivateur, à Maurens, arrêté pour vol d'une bicyclette dans les circonstances suivantes :

Il y a quelques temps, M. Hélias, gendarme à la garde du Maréchal à Vichy, se trouvait en permission chez son père à Montagnac-Lacrempe. Un dimanche, il décida de se rendre à bicyclette à Saint-Julien-de-Crempepe, commune voisine, où était donnée une fête de bienfaisance, et déposa sa machine sous un hangar. Un peu plus tard, la bicyclette avait disparu.

Maurice Triscos fut embauché aux vendanges sur la propriété de M. Fauchier, à Pomport, mais il tomba malade, fut admis en traitement à l'hôpital de Bergerac, et demanda à son patron de remettre la bicyclette aux mains de son père à Maurens. Le père du jeune homme fit part au maire de la commune des doutes qu'il avait sur l'origine de la bicyclette qui, bien qu'étant en très bon état, avait été entièrement maquillée. M. Hélias, père du gendarme, ayant été prévenu reconnut la machine comme étant celle de son fils. La gendarmerie de Bergerac ouvrit une enquête et, dans l'après-midi du 9 octobre, au moment où Maurice Triscos quittait l'hôpital, les gendarmes l'invitèrent à les suivre à la caserne d'abord, pour ensuite comparaître devant les magistrats du parquet. C'est pour cela que Maurice Triscos fut placé le 11 octobre, sous mandat de dépôt, condamné le même jour, à trois mois et un jour de prison par le tribunal siégeant en audience des flagrants délits et conduit à la maison d'arrêt de Périgueux.

Le 11 octobre, la gendarmerie de Villambard conduisit au parquet de Bergerac le nommé Roger Beauvais, 27 ans, domestique agricole au service de M. Leblond, propriétaire au hameau de la Grande Méairie, commune de Villambard. Le jeune homme était l'objet d'un mandat d'arrêt de M. le juge d'instruction de St-Nazaire, replié à Nantes, pour vol de pneus et de chambres à air de bicyclette. Il fut mis à la disposition du juge mandant.

Le 11 octobre, M. le commissaire de police fit conduire au parquet Zalmat Larbi, 34 ans, ouvrier agricole à Mouleydiar, originaire de Saïda (Algérie), arrêté pour ivresse, tapage injurieux et outrages à agents.

L'Algérien fut placé sous mandat de dépôt et, à l'audience des flagrants délits, le tribunal lui infligea huit jours de prison.

Le 11 octobre, M. le commissaire de police fit conduire au parquet les nommés Bonnel Francisco Pelegri, 28 ans, boulangier, originaire de Elchoe (Espagne); Vicente Mensaon, 38 ans, manoeuvre, originaire de Tugna (Espagne), et Murallès José Molina, 37 ans, manoeuvre, originaire de Pinora (Espagne).

Les trois Espagnols furent placés sous mandat de dépôt, pour infraction à la loi sur le ravitaillement et prirent le lendemain la direction de la maison d'arrêt de Périgueux.

Le 12 octobre, Alfred-Edmond Hurteaux, 19 ans, manoeuvre à Bergerac, originaire de Laon, fut arrêté par la gendarmerie pour vol d'une somme d'environ 300 fr., au préjudice d'un habitant de St-Nexans, et par M. le commissaire de police pour vol de deux bicyclettes.

Il fut mis à la disposition du parquet.

Chronique Locale

Arrêté. — M. le Préfet de la Dordogne arrête :

ARTICLE PREMIER. — Dans les communes dont les noms suivent, les viticulteurs ou groupements de viticulteurs, produisant une quantité minimum de vin de 20 hectolitres, sont tenus de conserver leurs marcs en vue de l'épépinage qui en sera ultérieurement effectué par une entreprise agréée par le G. I. O. M.

Premier secteur (entreprise agréée : M. Dhelens, à Bergerac). — Bergerac, Saint-Nexans, S-Aubin, Conde-de-Labarde, Ribagnac, Colombiers, Monbazillac, Rouffignac, Pomport, Saint-Laurent, Lamorie-St-Martin, Prigonrieux, Sainte-Foy-des-Vignes, Thénac, Monestier, Sigoules, Mescoles, Flangeac, Razac-de-Saussignac, Gardonne, Gageac, Saussignac, Saint-Avit-du-Moiron.

Deuxième secteur (entreprise agréée : Société Nouvelle des Graines Industrielles et dérivés à Saint-Méard-de-Guiziers).

ARTICLE 2. — Dans ces communes, les producteurs astreints à une prestation d'alcool devront utiliser l'un des procédés suivants :

a) On céder leurs marcs à des caves coopératives ou à des distillateurs à postes fixes qui en assureront le ramassage, l'ensilage et la distillation, les marcs ainsi distillés devant être ultérieurement équipés soit par ce dernier, soit par une entreprise d'épépinage agréée par le Bureau d'Épépinage de la G. I. O. M.

b) On faire appel au bouillier désigné pour distiller à l'atelier public de leur commune où ils devront porter leurs marcs, les bouilliers ambulants devant obligatoirement réserver ces marcs après distillation à leur épépinage ultérieur.

Pharmacie de service. — Demain dimanche, pharmacie Delrial, faubourg de la Madeleine.

Lettres anonymes.

La Légion Française des Combattants informe le public qu'elle reçoit de nombreuses lettres anonymes dénonciations. Elle déplore de voir des Français chercher dans les circonstances pénibles du moment l'occasion de satisfaire de basses vengeances. La Légion a toujours refusé d'être complice de telles lâchetés, elle dénie tout rôle de haut ou basse police et prévient ceux qui seraient tentés de le lui attribuer, que toute lettre signée ou non signée présentant un caractère quelconque de délation sera mise au panier. Elle s'efforcera toutefois d'en retrouver l'expéditeur.

Accident du travail. — Le nommé Lial Roger, 22 ans, ouvrier maçon à l'usine en construction de la Société Guyenne Pétrole, boulevard de l'Entrepôt à Bergerac, était occupé le 8 octobre, vers 16 heures, à étendre de la chaux vive avec un pulvérisateur. Le tuyau qui servait à cette opération s'étant crevé sous la pression le jeune homme fut aveuglé par la chaux, et reçut aussitôt les soins de Monsieur le Docteur Du Sautre. Les yeux ne paraissent pas avoir été sérieusement atteints. Roger Lial doit cependant interrompre son travail.

ACHAT de tout débris, cave et grenier et lièges d'occasion. Vient à domicile. S'adresser 21, rue des Conférences, Bergerac.

Centre de Jeunes Travailleurs de Bergerac.

La rentrée du Centre de Jeunes Travailleurs est fixée au 18 octobre, aux ateliers de l'Alba, à Bergerac.

Tous les jeunes venant de quitter l'école et n'ayant pu trouver un emploi, peuvent s'y présenter. Aucun diplôme d'entrée n'est exigé.

Le Centre fonctionne depuis le 1^{er} juin 1941 et a déjà placé dans l'artisanat de la région, une quarantaine de jeunes gens.

Le but du Centre est : 1^o Sortir les jeunes de la rue et subvenir à leur besoin immédiat (repas gratuits au Centre); 2^o Orienter les jeunes gens vers des emplois dans lesquels ils ont chance de réussir, en tenant compte de leurs goûts, leurs aptitudes, de leur milieu familial; 3^o Développer la personnalité chez les garçons (initiative, tenue, maîtrise de soi). Les éduquer dans le travail par le travail.

Programme. — Après un préapprentissage de 2 à 6 mois, suivant l'âge et les capacités, dans les métiers du bois et du fer, les jeunes passent en apprentissage : menuiserie, modelage, ajustage, forge, tôle, tour, soudure. La durée de l'apprentissage est de un an et demi à deux ans. Les études sont sanctionnées par le C. A. P. (certificat d'aptitude professionnelle). Le Centre se charge de placer les jeunes apprentis.

Avantages. — En régime d'internat comme en régime demi-pensionnaire ou externat tout est gratuit. Les jeunes sont habillés gratuitement et les externes reçoivent un complet de travail. Pour les internes, les soins médicaux, pharmaceutiques et dentaires sont gratuits. Les accidents du travail sont couverts par le Secrétariat à la Jeunesse.

Un cours de maroquinerie fonctionnera aux Etablissements Rodriguez, au Faubourg de la Madeleine, sous la conduite d'un moniteur spécialisé. Ce métier, nouveau pour la région, a trouvé un très bon accueil auprès des jeunes et leur permet de développer leurs dispositions de goût et d'art, en leur garantissant une situation rémunératrice.

VOUS QUI DESIREZ Vendre ou Acquérir Propriétés, Villas, Fermes ou Châteaux

Tous prix, toutes contenance. Une seule adresse : Cabinet Jean-Ernest CROUZEL, Membre de la Chambre Syndicale des Agents Immobiliers, Le Buisson (Digne), Téléphone 9.

Liste des numéros gagnants de la tombola organisée par le Centre d'Entr'aide des Prisonniers de Bergerac

136	8.318	45.435	22.036	30.491
303	8.304	45.521	22.106	
470	8.719	45.551	21.118	31.015
608		45.810	22.187	31.150
809	9.300	45.948	22.396	31.246
957	9.794	45.977	22.438	31.374
937	9.862		22.539	31.416
		46.049	22.621	31.491
4.048	10.06	46.105	22.627	31.566
1.000	10.118	46.208	22.637	31.623
1.140	10.33	46.399	22.880	
1.208	10.446	46.594	22.998	32.004
1.423	10.466			32.043
1.826	10.761	47.074	23.043	32.045
1.837	10.998	47.140	23.056	32.063
		47.180	23.170	32.137
2.109	11.082	47.221	23.388	32.169
2.306	11.149	47.397	23.374	32.211
2.380	11.219	47.467	23.688	32.588
2.539	11.269	47.800	23.899	32.633
2.639	11.471	47.788		
2.642	11.514	47.868	24.044	33.008
2.854	11.515	47.938	24.149	33.384
2.996	11.550	47.974	24.286	33.917
	11.571	47.983	24.323	33.926
3.027	11.574		24.839	
3.116	11.605	48.126	24.999	34.114
3.224	11.636	48.138		34.143
3.299	11.647	48.168	25.106	34.217
3.522	11.682	48.454	25.233	34.535
3.582	11.848	48.619	25.288	34.735
3.894	11.848	48.829	25.298	34.770
3.804		48.944	25.436	34.816
3.807	12.128	48.979	25.643	34.831
3.903	12.161	48.979	25.854	34.836
4.077	12.175		25.927	34.909
4.077	12.205	49.015		
4.098	12.376	49.050	26.172	35.126
4.184	12.576	49.059	26.476	35.321
4.210	12.625	49.340	26.583	35.829
4.370	12.736	49.347	26.904	35.916
4.580		49.353	26.990	
4.814	13.017	49.380		36.757
4.910	13.093	49.396	27.361	36.938
5.119	13.296	49.407	27.916	36.939
5.119	13.441	49.906		
5.396	13.500	49.939	28.068	37.037
5.691	13.505	49.983	28.078	37.088
5.912	13.527		28.133	37.176
	13.714	20.075	28.480	37.600
6.093	13.869	20.283	28.263	37.632
6.136	13.930	20.315	28.482	
6.373	13.986	20.316	28.706	38.037
	13.970	20.363	28.751	38.787
7.046		20.429	28.973	
7.093	14.064	20.549		39.064
7.196	14.774	20.907	29.088	39.111
7.363	14.833		29.123	39.205
7.819		21.012	29.125	39.235
7.821	15.077	21.403	29.593	39.527
7.831	15.077	21.855	29.675	39.538
7.851	15.241	21.946		39.604
	15.320	21.936	30.027	39.675
8.201	15.368		30.129	

Madame Lallemand, garagiste, rue Valette, gagnante du gros lot (une cuisinière), a fait don d'une somme de mille francs pour les prisonniers. Jusqu'au 31 décembre 1943, les lots sont à retirer au Centre d'Entr'aide des Prisonniers, 40, Grand-Rue, à Bergerac, tous les jours ouvrables, de 15 à 19 heures. Les lots non réclamés au 31 décembre 1943 seront acquis au Centre d'Entr'aide. Les gagnants de bouteilles de vin ou d'apéritifs sont tenus d'apporter les récipients correspondants.

CHRYSANTHÈMES
MAISON LAPORTE
(R. MAZEAU Snc)
41, rue Valette, 41, Bergerac.

Renouvellement des demandes de pneumatiques et chambres à air. — Les demandes de pneumatiques et chambres à air déposées antérieurement au 1^{er} septembre 1943, devront être renouvelées.

Aucune demande de bons d'achat de pneus ne sera acceptée sans que le demandeur n'ait justifié de son identité. Deux cas peuvent se présenter : 1^o Le demandeur, par son âge, tombe sous le coup des dispositions du décret du 27 mars 1943. Il devra présenter son certificat de travail, dont le n^o sera porté sur la fiche individuelle. 2^o Le demandeur, par son âge, n'est pas soumis à l'obligation d'avoir un certificat de travail. Mention en sera faite sur la fiche individuelle.

PROFESSEUR DE MUSIQUE
Mlle Lajoux, 5, av. de Verdun. Sol-fège, piano, instruments divers, danse.

M. GANIVET, pont de Caville, à Bergerac, ne reconnaît plus les dettes contractées par sa femme, née SÉBILLE Maria, qui a quitté le domicile conjugal.

Don. — Le Maire de Bergerac a reçu d'un généreux anonyme la somme de 1.000 fr. destinée au Collège de Prisonniers. Le Maire remercie chaleureusement l'auteur de ce geste de solidarité et lui adresse ses plus sincères félicitations.

Etablissements A. MATHIEU, 22, rue du Petit-Sol, à Bergerac, ont éventuellement assuré fret aller ou retour, à camionneurs ayant transports régions Haute-Vienne, Haute-Garonne, Basses-Pyrénées, etc.

Trouvailles. — Il a été trouvé : Un blouson d'enfant par M. Jean, gardien de la paix.

Un parapluie noir par Mme Leyx, à St-Julien-de-Cremosa. Un portefeuille contenant 1.295 fr. et divers papiers par M. Pierre Cros, 8, rue Albéric Cellouin, remis à son légitime propriétaire M. Beney, boulevard Chanzy prolongé.

Un porte-monnaie contenant une certaine somme et des tickets d'alimentation par Mlle Marie Bonis, 10, rue du Pont-St-Jean.

Un sac à main contenant des cartes d'alimentation par M. Anpy, demeurant à Bordeaux.

Une veste noire de dame par M. Jabaud, 4, boulevard Chanzy.

Un bracelet métal blanc par M. Jean Rival, rue des Fontaines.

Un bérêt bleu clair par M. Gérard Cros, 3, rue Albert Cellouin.

Deux cartes d'alimentation E et J1, par M. Jacques Freyret, rue Macerouze.

Un sac tyrolien a été trouvé sur le territoire de la commune des Leches. Le réclamer à M. Bouly, à Saint-Jean-d'Eyraud.

Déclarations ont été faites au commissariat de police, bureau des épaves.

Atelier moderne de
MENUISERIE - ÉBÉNISTERIE
Jean PINEAUD
Rue Saint-Martin - BERGERAC
FABRIQUE DE MEUBLES
Chambres, salles à manger, bureau garde robes, lits enfants.
Exécution rapide de tous travaux à façon.

Incendie. — Dans la nuit du 3 octobre vers 3 h., un incendie détruisit une construction sise à Rouscel, commune de Le Buisson, appartenant à M. Alfred Poumeyrie, propriétaire à Saint-Julien-Lampon, et occupée par le fermier M. E. Deltell, 36 ans, cultivateur au même lieu. 2.000 pieds de tabac suspendus, plusieurs fûts, deux cuves et environ 30 planches de châtaignier furent la proie des flammes.

Cet incendie était dû à des causes accidentelles.

Série de vols. — Le 2 octobre, une bicyclette estimée 500 fr., fut soustraite au préjudice de Mme veuve Roussel Albertine, née Mariel, 36 ans, cultivatrice au Port, commune de Calès.

M. Guy Maurial, 29 ans, facteur des P.T.T., à Issigeac, s'est plaint d'avoir été victime du vol d'un billet de banque de 400 fr.

M. Georges Touvel, 33 ans, propriétaire à Mandacou, a déclaré à la gendarmerie d'Issigeac que depuis deux mois et demi, quatre moutons lui appartenant avaient disparu. Des enquêtes sont ouvertes.

La gendarmerie de Vélignes enquête sur un vol de six sacs de blé, estimés 1.400 fr., qui auraient été soustraits au préjudice de MM. Baudy frères, à la Bastide, commune de Montcalet.

ACHAT VENTE ÉCHANGE MEUBLES ANCIENS ET MODERNES

Maison V^o GOT
E. BENOIST Gendre, Successeur
11, rue Mounet-Sully, BERGERAC
Location Téléphone 652

Ouverture de l'exposition de Chrysanthèmes **NAUDY-SOUCHÉ** le jeudi 21 octobre. Plusieurs nouveautés : Broyaux, Primévères et Cyclamens.

Tentative de vol. — Ce matin, le 4 octobre, à 19 h 30, M. Daniel Fallot, 17 étudiant au Fleix, effectuait une ronde autour de l'habitation de ses parents, lorsqu'il aperçut dans un potager deux individus étrangers à la région, qui s'enfuyaient à son approche. Cinq minutes plus tard, étant revenu au potager, M. Daniel Fallot vit trois autres individus se précipitant sur lui. Comme ils allaient à la main un panier métallique de porrapine, il en fut violemment frappé à la nuque de la tête. Celui-ci tomba, et l'un des acolytes frappa le jeune homme d'un coup de couteau au côté droit lui faisant une légère blessure.

Le blessé appela au secours ; à ce moment-là arrivait son père Pierre-Robert Fallot, 52 ans, industriel, qui rentra à bicyclette à Ste-Foy-la-Grande. Mais les individus avaient disparu. Les parents de M. Daniel Fallot conduisirent à Ste-Foy-la-Grande l'étudiant reçut les soins de M. le docteur Coussade.

Il est à remarquer que les 21 et 22 septembre et le 2 octobre, trois tentatives de vols de valisettes avaient lieu en même endroit, et que le jeune homme avait mis en fuite ses auteurs.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

Défense passive. — Un exercice de défense passive eut lieu le 7 octobre, de 21 à 22 heures. C'est le faubourg de la Madelle qui avait été choisi pour cet exercice, auquel participaient bénévolement les équipes de rameurs Sport Nantique.

Tout fut exécuté selon les instructions données.

A 22 h. 15, salle du Conseil municipal, fut faite la critique de l'exercice, sous la présidence de M. le sous-préfet, en présence de M. le Maire, de M. le colonel Chahade, recteur de la D. P., de M. le docteur Agard, directeur du service de santé et du capitaine Couraud, commandant la compagnie des sapeurs pompiers.

M. M. Couraud, Agard, colonel hôte, docteur du Centre, maire Bergerac, et M. Gallard, sous-préfet prirent la parole et firent un exposé de la question.

Enfin, une mise au point fut faite en ce qui concerne les centres de cueil.

Avis aux agriculteurs. — Tous ceux qui viennent faire la déclaration de récolte de vin et vent présenter en même temps les cartes d'alimentation cadastrées J3, A, T, C et V, qui vivent l'exploitation.

Ceux qui l'ont déjà faite, doivent se présenter à nouveau à la mairie bureau 8 avec les dites cartes, à partir du 15 novembre.

Vin. — Prix limite à la propriété des vins, à appellations contrôlées. Syndicat National des vins attire l'attention du commerce et par là, le propriétaire, sur l'obligation de vent les vins de cette classe, intégrés non, en prix de la taxe, sans plus.

La propriété peut toutefois en prendre un taux de marque qui profite égal à celui du commerce, qu'elle se substitue à lui pour vendre aux détaillants et aux consommateurs c'est-à-dire par congé.

(Arrêté du 9 mars 1943).

Harmonie Ste-Cécile. — Les élèves et les parents d'élèves sont informés que les cours de sol-fège et d'instruments reprendront à partir du mardi 10 octobre.

Les cours sont entièrement gratuits et ont lieu les mardis et samedis le soir, les mercredis et vendredis pour les instruments, les répétitions, rue des Pépinières, les parents des nouveaux élèves devront se présenter à 20 h. 30.

Ces cours sont donnés par M. le professeur de musique M. Bournez, professeur de musique et Directeur de l'Harmonie M. Guillemot, sous-directeur.

M. le Commissaire de police de Bergerac fait savoir que deux bicyclettes volées, la première rue Valette devant la maison Aubano, il y a quatre mois, et la seconde rue du Maréchal Pétain, près de la Poste, il y a deux mois et demi, sont à la disposition de leurs propriétaires, au Commissariat de police, bureau de la Sûreté.

Foire aux bestiaux du 6 octobre. — 5 vaches nourries amenées et vendues de 350 à 600 fr. l'an.

6 veaux de boucherie amenés et vendus à la taxe de 7.50 à 11.80 le kilo vif.

63 bœufs ou vaches de travail amenés, vendus de 25.000 à 30.000 la paire.

Les Spectacles

Cinéma Odéon. — Jeudi, vendredi, samedi et dimanche, *Sergent Berry*.

Cinéma Cyrano. — Réouverture. Vendredi, samedi et dimanche, Jean Gabin dans *Le jour se lève* (interdit aux moins de 16 ans).

Salle des Ouvriers. — Cinéma, samedi et dimanche, Louise Carletti, Mona Goya, Henry Garat, dans *Annette et la Dame Blonde*.

Tribunal Correctionnel

Audience du 7 octobre

Vol et recel. — Pierre Virelout, 22 ans, cordonnier à Bergerac, huit mois de prison.

Jean Corona, 24 ans, chauffeur à Bergerac, 4 mois.

René A..., 19 ans, charpentier à Bergerac, 6 mois.

Brancaioni, épouse Culmon, 26 ans, sans profession, à Bergerac, trois mois avec confusion.

Gilbert G..., 16 ans, 4 mois avec sursis.

Outrages publics à la pudeur. — Bernard Deslarue, 36 ans, cultivateur à Saint-Avit-Sénieur, six mois.

Cubicinage notoire. — Labru épouse Boissière, 24 ans, cultivatrice à Sainte-Sabine, quatre mois. Edmond-Henri Siraby, 30 ans, domestique à Sainte-Sabine, 13 jours.

Vol de numéraire, délivrance utilisation de cartes d'alimentation. — Manuel Molins, 29 ans, ouvrier à Bergerac, 45 jours.

Incendie involontaire. — Marcel Waterbid, 29 ans, chef du centre de carbonisation à Lanquais, est relaxé.

Coups et blessures. — René Verrouil, 37 ans, cultivateur à Sigoulès, trois mois, confusion avec 2 mois prononcés le 24 juin.

Vol sur opposition. — André Selleron, 27 ans, manoeuvre à Montjivray, 8 jours de prison.

Corruption de fonctionnaire. — Marcel Métivet, 37 ans, surveillant de prison à Bergerac, deux ans avec sursis.

Vol et tentative de vol d'alcool à la Poudrerie nationale de Bergerac. — Alfred-Edmond H..., 19 ans, manoeuvre à Bergerac, un mois.

Lucien-Henri Hurteaux, manoeuvre à Bergerac, un mois avec sursis.

DANS L'ARRONDISSEMENT

La nouvelle direction du Cinéma Familial, informe ses nombreux clients que les séances de cinéma reprendront à partir du mercredi 20 octobre.

Au programme : Les Actualités, un documentaire et le grand film parlant *La Tempête*.

Mercredi, soirée à 20h 30, à Cadouin. Jeudi, — à Mauzac. Vendredi, — à Prasnignac. Samedi, — à Couze. Dimanche, mat. à 14 h 30, à Lanquais. Dimanche, soirée à 20 h 30, à Lalinde.

LAFORCE.

Manifestation artistique. — Comme nous l'avons déjà annoncé, dans nos précédentes éditions, c'est le 17 octobre prochain en matinée à 15 h et en soirée à 21 h, que doit avoir lieu la grande manifestation artistique, au profit des prisonniers de guerre de la commune.

Le comité du Centre d'Entr'aide, n'a rien négligé pour la réussite de cette fête. Sa volonté de bien satisfaire le nombreux public qui ne manquera pas d'assister à ces deux représentations, permettra d'applaudir *Les Arols* dans *Nounouche*, de Duvernois, *La cinquanteaine*, de Courteline et *Avec cur*, de Marquay.

Outre de nombreux sketches, monologues, chansonnettes, un brillant orchestre, sous la direction de M. Descourt de Bergerac, se fera entendre dans les meilleurs morceaux de son répertoire.

Le Comité fait appel aux sentiments de solidarité de chacun et pense trouver l'écho qui convient en cette circonstance.

En passant une agréable soirée, pensez que vous contribuez à venir en aide à nos chers Prisonniers qui souffrent encore derrière les barbelés.

Louez vos places à partir du 14 octobre chez M. Chateau.

BEAUMONT

Attention !!! Voleurs de vélos !.. la police veille. — Le 30 septembre dernier, un vol de bicyclettes important était signalé à la gendarmerie de Beaumont. Immédiatement, celle-ci se mettait à l'œuvre et procédait à une enquête. Bien que n'ayant aucun indice, elle ne tardait pas à découvrir les coupables. Poussant ses investigations plus loin, trois autres individus étaient également mis en état d'arrestation pour vols de bicyclettes et accessoires.

Il s'agissait d'une bande organisée qui opérait depuis quelque temps dans la région. Deux des voleurs ont passé devant le tribunal des flagrants délits et ont été condamnés respectivement à trois et six mois de prison. Un mandat de dépôt a été délivré contre les deux autres.

C'est la trente quatrième arrestation opérée depuis le début de l'année par notre vigilante brigade... Que les voleurs sachent bien qu'ils sont veillés nuit et jour et que nos gendarmes ne leur laisseront aucun répit. A notre brigade, merci !..

ST-PIERRE-D'EYRAUD

Avis de la mairie. — M. le Maire invite les familles de la commune hébergent des enfants réfugiés et astreints à la fréquentation scolaire à les faire inscrire à l'école de Saint-Pierre-d'Eyraud jusqu'au 15 octobre, chez Mme Costes ou M. Bureau, qui se tiendront à leur disposition chaque matin, de 10 heures à midi.

Luttons quotidiennement contre la constipation

La constipation serait moins fréquente chez les sédentaires : employés de bureau, dactylo, fonctionnaires, etc..., s'ils prenaient le soir, après le repas, une tasse de tisane Vichyflo. Composée de plantes doucement laxatives, hépatiques, stomachiques, associées aux sels Vichy-Etat, la tisane Vichyflo exerce une action heureuse sur le fonctionnement de l'intestin, et sur la digestion. Vichyflo, 11 fr. 90 la boîte. Ttes Phies. Lab. Hélin, Chateauroux. Visa 846 P. 2895.

Pour tous vos ordres de bourse et placements de capitaux, adressez-vous à **M. DELBOS**, correspondant d'agents de change Bergerac, 132, rue Neuve Tél. 613 Courtages officiels sur tous marchés financiers. Agence générale du groupe des « Séquanais ».

AVIS DE DÉCÈS

Madame et Monsieur Pierre LUGAT, 43, rue Neuve, Bergerac, ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Léon PORNIN

leur mère et belle-mère, décédée munie des Sacraments de l'Eglise le 4 octobre 1943, à l'âge de 85 ans, à son domicile, Paris, 4, rue de Bellefond.

REMERCIEMENTS

M. et Mme Pierre Sclard et leurs familles remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Madame AVRIL

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance. Pompes Funèbres Générales, Bergerac Tél. 79.

SOLIVES en chêne provenant de démolition Sections utiles pour étais, limbeaux Supports de barriques S'adresser Café de France, place Gambetta, Bergerac. 661

ACCEPTERIONS collaborateur sans apport, pour exploitation Licence de Courtage de Vins. S'adr REYNAUD frères, 2, rue Neuve, Bergerac. 662

ON DEMANDE femme de ménage, tous les jours, 8 heures à 12 heures. S'adresser bur. du journal (Visa n° 464) 663

6 KIL. MUSSIDAN Restaurant - Bar avec 3 immeubles et 45 ares de jardin et terres. Prix 350 000. I. P. AGENCE HAVAS, Périgueux. 665

1.000 FRANCS logement meublé 2 chambres et cuisine minimum à Bergerac. S'adr bur. journal. 657

A VENDRE side-car vélo pour enfant, très bon état. S'adr Dupont, aux Maurigoux, Bergerac. 658

EXCELLENTE AFFAIRE

environs BERGERAC, bonne habitation. 5 pièces, dépendances, 2 hectares, eau, électricité, potager, labours, vigne, arbres fruitiers, bois bon à couper, jolie situation. BONNAMY, 27, cours d'Alsace, Bergerac. 630

MILLE FRANCS à qui procurera logement meublé 3 ou 4 pièces Bergerac ou environs immédiats. S'adresser bureau du journal. 612

SUIS ACHETEUR vins tout degré, toute provenance, faire offre à Sicard, courtier en vins, route de Bordeaux, tél. 812, Bergerac. 250

La plus brillante des Carrières

vous sera réservée si vous apprenez la **Comptabilité**, par correspondance. Brochure explicative, n° 32 X sur demande acc. de 3 frs par envoi. Cours T.R.F., 65, rue de la Victoire, Paris (IX^e). 635

BON MARCHÉ on vendrait un emplacement bien situé. — A vendre de nombreuses propriétés de rapport en Dordogne et surtout en Lot-et-Garonne. Quelques maisons bien situées en ville et dans les environs. Assurances toutes branches. Agence BONNAMY, cours d'Alsace, Bergerac. 694

SUIS ACHETEUR bois d'œuvre et de chauffage. Cassia Marius, Prigonrieux.

A VENDRE emplacement, grande façade, bordure route, avec belle pièce de vigne premier choix, plein rendement, le tout à un kilomètre de Bergerac. S'adr à M. Beaudet, Giville-La Chillaude, route Sainte-Foy-des-Vignes, qui renseignera. 606

ON DEMANDE jeune femme de ménage p° Etابل, Bains douches, 40, av. Verdun. (Visa n° 474). 666

CHAUSSURES

ARDILLIER

19-21, rue du Marché, BERGERAC

Les plus beaux modèles
Les meilleures marques
Les plus bas prix

Marques BALLY, UNIC, SIRIUS, etc.

HERBORISTERIE S. GÉRAUD-JARDEL

36, rue du Mourier, BERGERAC — Tél. 733

Plantes médicinales — Eaux minérales — Lait concentré — Farines lactées et petits déjeuners. Accessoires pour bébés. — Biberons — Tétines — Calottes caoutchouc — Alèzes — Drap d'hôpital — Pointes — Parfumerie. Articles d'hygiène et pour malades — Baignoires — Douches — Poires à injection — Pansements. Eneautistiques — Alun — Créasyl — Produits d'entretien — Eponges. Papiers à filtrer — Insecticides — Produits vétérinaires.

VENDS pardiessus gris neuf, 1m 72, pour poit. 0,97. Chaussures dames 37, box croco, neuves. Evier blanc en grès vernissé. S'adresser Muller, Monsac, Beaumont. 625

ON DEMANDE personne de confiance, même âgée, mais encore valide, sachant soigner un cheval, les animaux de basse-cour, jardinier. On logerait au besoin S'adr à M. Pizat, 11, boul. Victor-Hugo, Bergerac (Visa n° 461). 639

ON CHERCHE à acheter ou louer fonds de commerce cycles, Bergerac ou environs. Dupont, aux Maurigoux, Bergerac. 640

A VENDRE veste pattes astrakhan 44-46, colet Kid, cravate skungs, tabouret, 23, avenue de Verdun, 2 à 4 heures. 641

DAME longue expér. commerc., réf. 1^{er} ordre, français, allem., cherche occup. quelques après-midi. 23, av. de Verdun, 2 à 4 heures. 642

A VENDRE bon chien de garde. S'adr bur. j. 643

PERDU entre Monléte-St-Martin boîte photos (Gallimot). Rapporteur Filleysant, rue Merjier, après 19 h. Récompense. 644

BONNE à tout faire, demandée pour ménage 3 personnes, 2 kil. Bergerac. service maison uniquement, même débutantes. M. Gerardin, Le Ronay, Rosette. (Visa n° 460). 645

1500 carassons à vendre. S'adr Lapouge, à Queyssac. 646

ROUES DE REMORQUES

EN SOLDE frêne extra, bandage caoutchouc, simple, axe lisse, diam. 23 cm. Stock limité. ERIN, 8, boul. Maine-Biran, Bergerac. 647

JEUNES FILLES apprenties par leurs parents, sont demandées pour des travaux de couture S'adr S.E.D.P.A., à Caville, Bergerac. (Visa n° 460). 653

A VENDRE grande cuisinière toute fonte émaillée, pouvant faire eau chaude et chauffage central. Hôtel du Chalet, av. Pasteur. 654

Chaussures de Limoges

58, rue Neuve, R. BURE, chausseur

Série pour la Classe
- pour la Marche
- pour l'Appartement

LES SPORTS



RUGBY

Nette victoire Ustiliste

Avant d'aborder la relation du match de rugby qui mettait aux prises dimanche dernier l'U. S. B. (1) et le C. O. P. O. de Périgueux-découps, il est regrettable que le comité du P. A. désigne comme arbitre d'une rencontre officielle M. Arnoull. Déjà, au cours d'une rencontre Marmande-Bergerac, il nous avait été donné l'occasion de le voir opérer.

Il n'a pas fait de progrès, il est resté le même. A l'heure où un sérieux effort de redressement est fait en France en faveur du rugby, il est pénible de constater que par la faute du directeur du jeu une partie qui aurait dû être plaisante à suivre a été peu intéressante et a failli dégénérer en pugilat général.

M. Arnoull n'a pas fait preuve de partialité, mais d'incompétence. Sans rime ni raison, il a mis hors du terrain deux hommes qui n'avaient absolument rien fait ; il a accordé à l'U. S. B. un goal qui est passé à cinquante centimètres des poteaux ; il a sifflé des fautes inexistantes ; il a toléré les mises incorrectes du ballon à la mêlée, etc.

Le match

Les premières mêlées sont à l'avantage du C. O. P. O. Plineux coups francs sont accordés à l'équipe visitée. Le jeu se poursuit monotone.

Sur départ de Bernard à la touche, transmission de la balle à Fort et Coll ce dernier est plaqué in-extremis.

Les Copolistes font preuve maintenant de plus d'activité. Sur interception, ils marquent un magnifique essai entre les poteaux. Le but est réussi. C. O. P. O. : 5 points.

Nes cabinets serrent les dents. Leur jeu est moins décevant. Une interception de Ducos est arrêtée par l'arbitre.

Sur sortie de mêlée, le ballon parvient à Ducos. Irrésistiblement le grand joueur ubististe part en flèche vers les buts et marque. U. S. B. : 3 points.

A noter un joli départ à la touche de Désoléade.

La mi-temps est sifflée peu après. La reprise Bergerac attaque. Des 22 m. copistes Coll botte le goal. U. S. B. : 7 points.

Pendant quelques minutes, les deux équipes font jeu égal. Vers le milieu de cette seconde partie du jeu, le ballon sort plus souvent pour nos compatriotes qui en profitent.

Sur départ des 3/4, Ducos fait une belle percée et sert judicieusement Gardette qui marque. U. S. B. : 10 points.

Bientôt Ducos renouvelle un autre exploit. Il le termine par un long coup de pied à la balle. Gardette qui a suivi marqué l'essai. U. S. B. : 13 points.

A noter quelques minutes avant la fin un départ de Bernard, Eort et Désoléade.

Considérations

Cette rencontre n'a pas emballé le public. Quelle différence avec la partie Stade Bordelais-U. S. B. !

Le C. O. P. O. possède un joli quinze complet dans toutes ses lignes.

L'U. S. B., il faut à tout prix changer la première ligne, d'autre part les mêlées ont besoin d'être travaillées. La troisième ligne ne pousse pas. Comment veut-on dans ces conditions que cebrave Reynaud donne la balle à ses lignes arrières.

Coll fut un demi de mêlée adroit et averti.

Ducos fut le meilleur homme sur le terrain.

Strada a de grandes qualités. Il fit encore dimanche une profonde impression.

Gardette, Magne firent de belles choses.

A l'arrière, Marot n'a pas donné ce que nous attendions de lui. Toute l'équipe manque d'entraîne-

ment, mais n'oublions pas que nous ne sommes qu'au début d'une saison qui sera longue.

Le B. E. C. à Bergerac

Dimanche prochain, au stade de Ploquecailloux, grand match de rugby.

Le Bordeaux Etudiants Club donnera la réplique à l'U. S. B.

Chaque fois que le B. E. C. s'est produit sur notre terrain, les spectateurs sont partis enthousiasmés. Il en sera de même demain.

Amateurs de beau rugby, tous au stade.

BOXE

Nous rappelons que le grand gala de boxe organisée par l'U. S. B. aura lieu, ce soir vendredi, à la salle des Ouvriers.

Belle soirée en perspective.

Autres résultats

A Périgueux, l'U. S. B. (2) et juniors battent le C. O. P. O. (2) et juniors par 11 points à 3.

Union Sportive Bergeracoise. (Section Gymnastique).

Liste des numéros gagnants de la souscription du 19 septembre 1943 :

6.324	3.370	926	1.431	5.047
7.392	5.134	4.415	38	3.856
2.703	1.682	1.038	3.541	4.702
5.931	2.642	256	72	5.343
4.068	831	2.415	6.845	5.092
476	3.327	7.398	2.665	1.942

Retirer les objets avant le 30 novembre 1943, chez M. Gérard, garagiste, place du Pont, à Bergerac.

FOOTBALL ASSOCIATION

Belle tenue de nos compatriotes à Clermont

Bergeracols et Clermontois ont joué, samedi dernier, pour le championnat de France amateur un match qui présente l'intérêt d'une rencontre équilibrée.

2 buts à 1 tel est le résultat brutal.

Clermont domina la première mi-temps, Bergerac la seconde.

Winstock, dans les buts bergeracols, fit une partie formidable.

De l'avis unanime des spectateurs présents Bergerac fit le meilleur jeu.

Le « onze » peut et doit se rattraper de cette défaite passagère.

COUPE DE FRANCE

Périgueux-Bergerac

Le second tour éliminatoire de la plus grande et populaire épreuve française de tous les sports, la Coupe de France, opposera dimanche 17 octobre sur le stade de Camp-Réal, l'équipe locale aux Périgourdins du C. O. P. O. Le hasard est grand, car l'année dernière le tirage au sort désigna les deux mêmes équipes, et les Périgourdins triomphaient par le score net de 4 buts à 0. Cette année après avoir éliminé l'A. S. P. O. de Brive, les Copolistes sont bien décidés à renouveler leur exploit. Bien qu'étant en division d'honneur, alors que les locaux sont en division nationale, les Périgourdins ont leurs chances intactes. En effet le jeu de Coupe est tout différent du championnat. En championnat les joueurs ne se donnent pas toujours à fond, sachant qu'ils ont tout le temps de se rattraper au cours de nombreux matches. En Coupe c'est tout différent ; la déception doit être obtenue même avec prolongation si c'est nécessaire, le vaincu étant éliminé. Or ce qui a toujours caractérisé les joueurs de Périgourdins est l'ardeur de ses équipiers, leur combativité, leur vitesse, leur défense acharnée, à défaut d'une science consommée. Et ces qualités sont primordiales en coupe. Bien qu'espérant fermement en une victoire bergeracoise, nous ne voulons pas faire de pronostic.

Il y aura du monde à Camp-Réal.



AVIRON

Si les sorties en Dordogne se sont faites de plus en plus rares il ne faudrait pas penser pour cela que le S. N. B. a cessé toute activité.

Nous touchons à la fin de saison. Pendant des semaines et des semaines, jour après jour, le matériel a été mis à contribution. Contribution exagérée même. N'oublions pas qu'au début plus de 400 rameurs étaient inscrits.

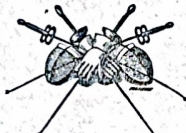
Le matériel avait besoin de réparations urgentes et il était impossible de commencer la saison d'hiver sans qu'il soit remis en état. Ce travail effectués, Yoles et outriggers sont remis presque à neuf. Bientôt les rameurs seront convoqués par la commission d'aviron qui prépare la saison 1944.

S'il est possible, il sera formé une équipe de jeunes scolaires qui effectuera des « sorties » les jeudis et dimanches. Des compétitions sont prévues pour ces jeunes à Toulouse, Bordeaux et Paris.

Ceux qui désirent se faire inscrire sont priés de s'adresser à MM. Tallandier et Luyé-Tané.

D'autre part, pour les séniors, si l'entraînement d'hiver donne satisfaction il est possible qu'une équipe du S. N. B. se rende dans un grand centre disputer une compétition dans le courant de janvier. Nous conseillons vivement à tous les rameurs de qui seront avertis de reprendre le « bout de bois ».

ESCRIME



Chez les Cadets

A Bergerac, les Cadets viennent de se comporter brillamment. Au classement par équipe ils ont battu Sarlat par 22 victoires à 3.

Voici le classement individuel : 1. Sabau (C.), 2. Bussière (C.) 3. Breton (C.), 4. Dhumerelle (C.), 5. Doris (C.), 6. Ceretti (S), 7. Laparrie (S.), etc.

Nos félicitations au Maître Berdès et à ses élèves.

BASKETT-BALL

Championnat de France

U. S. B. bat Club Stella par 33 à 19. — Cette partie fut magnifique de bout en bout et enthousiasma les spectateurs. Deux techniques nettement opposées se sont affrontées : Stella au souffle inlassable joue à toute allure ; l'U. S. B. joue plus scientifiquement en monopolisant la balle et ne passant qu'à coup sûr.

A la mi-temps Stella menait par 14-12. Les dix dernières minutes de jeu furent éblouissantes, l'U. S. B. réussissait 40 points en 4 minutes, pour terminer par 33-19.

BASKETT FÉMININ

U. S. B. bat Stella 17 à 5. — Partie jouée très rapidement avec beaucoup de fougue. Quant nos Ubistes joueront avec plus de sang-froid ils seront redoutables pour les meilleures.

Les deux équipes sont en progrès et il sera intéressant de les revoir dans quelque temps après les championnats régionaux.

Endosser son pardessus,

geste difficile

Si difficile même, pour certains rhumatisants qu'ils ne peuvent l'exécuter sans aide. Mais que ces malades prennent du Gandol, et leurs gestes deviennent plus faciles. Le Gandol agit comme calmant et comme éliminateur de l'acide urique. Il soulage vite et d'une façon durable. Aucun ennui pour l'estomac. Ttes Phies. 49 fr. 50 la boîte de 20 cachets Gandol. Lab. Hélin, Chateauroux. Visa 846 P. 2670.

ÉTAT FRANÇAIS

PRÉFECTURE DE LA DORDOGNE
3^e DIVISION

FERMETURE DE MAGASIN

Le Préfet de la Dordogne, Vu la loi du 21 octobre 1940, modifiant complètement et codifiant la législation sur les prix, et notamment l'article 55 ainsi conçu : « Lorsqu'il y a matière à poursuites, le Secrétaire d'Etat aux Finances ou le Préfet pourra, en même temps qu'il transmet le dossier au Parquet compétent, prononcer administrativement la fermeture temporaire du fonds de commerce » ;

Vu les lois des 7 août et 31 décembre 1942, modifiant la loi du 21 octobre 1940 ;

Vu le décret du 20 mai 1940 sur le contrôle des prix ;

Vu les propositions du Comité départemental de Surveillance des prix en date du 30 septembre 1943.

Considérant que M. TRASSAN Féréol, Marchand de Tissus, rue des Fleurs, à Port-Sainte-Foy, s'est rendu coupable de hausse illicite et qu'il importe de réprimer sévèrement de tels agissements,

ARRÊTE :

Article premier. — Le fonds de commerce de Tissus, tenu par M. TRASSAN Féréol, à Port-Sainte-Foy, rue des Fleurs, sera fermé pour une période de 1 mois.

Article 2. — Cette fermeture sera effective du 16 octobre au 15 novembre inclus.

Article 3. — Pendant la durée de la fermeture de son magasin, M. TRASSAN Féréol sera tenu de payer à son personnel les salaires, indemnités et rémunérations de toute nature auxquels il avait droit jusqu'alors.

Article 4. — M. le Secrétaire général et M. le Commandant de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré aux frais du délinquant dans les journaux : la Petite Gironde, la France, l'Indépendant de Bergerac et le Journal de Bergerac.

Fait à Périgueux, le 6 octobre 1943.

Pour ampliation :

Pour le Préfet :

Le Secrétaire général,

Signé : ILLISIBLE.

Le Préfet,

Jean POPINEAU.

QUAND ON SE SENT A "PLAT"

Epuisement physique et nerveux. Surmenage. Affaiblissement des sens. Fatigue hors de proportion avec l'effort fourni. « Trous » dans la mémoire. Insomnies. Irritabilité. Tendance aux idées noires, etc...

Tous ces troubles, de même que les tremblements, la démarche saccadée, la difficulté de la parole, l'émoussement du sens général, etc., font rapidement place à une sensation de vigueur physique et intellectuelle quand on suit le nouveau traitement magnésien au moyen des Dragées de Magnogène. En même temps, on constate une amélioration générale des fonctions : digestion, circulation, respiration, etc., se traduisant par un retour à la pleine santé. Une brochure explicative est envoyée gratuitement à tous les lecteurs qui en font la demande aux Laboratoires du Magnogène, 30 bis, rue Malesherbes, Lyon.



HELIN PH. CHATEAUXROUX
Visa 946-P-2623

ÉTAT FRANÇAIS

PRÉFECTURE DE LA DORDOGNE
3^e DIVISION

FERMETURE DE MAGASIN

Le Préfet de la Dordogne, Vu la loi du 21 octobre 1940, modifiant complètement et codifiant la législation sur les prix, et notamment l'article 55 ainsi conçu : « Lorsqu'il y a matière à poursuites, le Secrétaire d'Etat aux Finances ou le Préfet pourra, en même temps qu'il transmet le dossier au Parquet compétent, prononcer administrativement la fermeture temporaire du fonds de commerce » ;

Vu les lois des 7 août et 31 décembre 1942, modifiant la loi du 21 octobre 1940 ;

Vu le décret du 20 mai 1940 sur le contrôle des prix ;

Vu les propositions du Comité départemental de Surveillance des prix en date du 30 septembre 1943.

Considérant que Madams DUPUY Geneviève, marchande de Primeurs, 37, rue du Mourier, à Bergerac, s'est rendue coupable de hausse illicite et qu'il importe de réprimer sévèrement de tels agissements,

ARRÊTE :

Article premier. — Le fonds de commerce de Primeurs, tenu par Madame DUPUY Geneviève, à Bergerac, 37, rue du Mourier, sera fermé pour une période de quinze jours.

Article 2. — Cette fermeture sera effective du 16 au 30 octobre inclus.

Article 3. — Pendant la durée de la fermeture de son magasin, Madame DUPUY sera tenue de payer à son personnel les salaires, indemnités et rémunérations de toute nature auxquels il avait droit jusqu'alors.

Article 4. — M. le Secrétaire général de la Préfecture et M. le Commissaire de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré aux frais de la délinquante dans les journaux : la Petite Gironde, la France, l'Indépendant et le Journal de Bergerac.

Fait à Périgueux, le 6 octobre 1943.

Pour ampliation :

Pour le Préfet :

Le Secrétaire général,

Signé : ILLISIBLE.

Le Préfet,

Jean POPINEAU.

Etudes de M^e BRASSEM, huissier à Bergerac, DENOIX de SAINT-MARC, notaire à Bergerac, FEYDY, commissaire-priseur à Bergerac.

Vente aux Enchères Publiques sur licitation

Le lundi 25 octobre 1943, à Bergerac, Hôtel des Ventes, Place Gambetta, il sera vendu aux enchères publiques par M^e FEYDY, commissaire-priseur :

UN FONDS DE COMMERCE

hôtel-restaurant-café, exploité à Bergerac, 84, avenue de Verdun.

Mise à prix : 40.000 fr.

Marchandises en sus à prix de facture.

Consignation préalable 20.000 francs, tel que le tout dépend de la communauté SADERNE-GRELL.

Au comptant frais en sus.

R. FEYDY.

L'Administrateur-Gérant : B. TAILLANDIER.